

faible écho. Pour les postes d'instructeurs, on demande de plus en plus des ingénieurs électroniciens brevetés de l'enseignement technique supérieur ou diplômés d'une des écoles polytechniques fédérales. Les bons enseignants de la branche des télécommunications et de l'électronique sont très demandés aujourd'hui et les traitements qu'ils obtiennent dans l'industrie privée ou en qualité de maître spécialisé sont plus élevés que ceux qui sont versés aux officiers et sous-officiers instructeurs. Le recrutement des instructeurs-pilotes pose également de difficiles problèmes. A l'escadre de surveillance, la situation s'est améliorée depuis l'entrée en vigueur du nouveau statut; toutefois, il est urgent de renforcer encore les effectifs de cette escadre, car les instructeurs-pilotes, les pilotes des avions Mirage et d'hélicoptères, qui sont en nombre insuffisant, sont surchargés de travail. Alors que les perspectives de recruter de nouveaux pilotes pour l'escadre de surveillance sont bonnes, la situation peut être qualifiée d'alarmante en ce qui concerne la relève des instructeurs titulaires du brevet de pilote. Les jeunes pilotes militaires montrent si peu d'intérêt pour cette carrière que les effectifs des instructeurs-pilotes fléchissent d'année en année. Il n'est même plus possible, depuis de nombreuses années déjà, de recruter en moyenne au moins un pilote par an pour la carrière d'instructeur. En revanche, les tâches que devraient assumer les instructeurs-pilotes sont de plus en plus étendues en raison du rôle toujours plus important que joue la technique.

K. Affaires pénales militaires

1. Généralités

Les tâches incombant à la justice militaire sont de plus en plus lourdes. Elle a dû s'occuper de manière accrue des activités subversives s'exerçant dans l'armée, notamment de la distribution de tracts aux conscrits, aux recrues et aux soldats.

Divers tribunaux de division se sont vus contraints, comme l'an passé, de demander la protection de la police pour que l'audience puisse se dérouler dans la tranquillité.

2. Objecteurs de conscience

Le nombre des objecteurs de conscience pour des motifs religieux ou d'ordre éthique a été de 89, contre 96 l'année précédente. Signalons que 62 (64 en 1969) ont invoqué des motifs religieux et 27 (32 en 1969) des motifs d'ordre éthique. 31 objecteurs (20 en 1969) ont fait valoir des motifs politiques; en outre, 55 militaires (17 en 1969) ont refusé de servir par peur de la subordination, aversion pour le service ou esprit d'opposition. On a compté 27 récidivistes (26 en 1969).

60 peines d'arrêts répressifs (57 en 1969) ont été prononcées contre ceux qui, en proie à un grave conflit de conscience, ont refusé de servir pour des motifs religieux ou éthiques.

La pratique selon laquelle certains objecteurs doivent être exclus de l'armée lors de la première condamnation déjà est de plus en plus suivie par les tribunaux militaires. Il y a eu 89 cas (65 en 1969) d'exclusion de l'armée.

3. Engagement dans des armées étrangères

Le nombre des engagements à la légion étrangère est tombé de 15 à 8.

L. Examens pédagogiques des recrues

30 367 recrues ont passé les examens écrits et 29 277 les examens oraux, soit respectivement 573 et 1286 de moins que l'année précédente.

Si l'on répartit les recrues selon les professions exercées et leur formation scolaire, on obtient les proportions ci-après et l'évolution suivante au cours des 20 dernières années:

1. Professions:	1970	1960	1950
	%	%	%
Etudiants, instituteurs, employés de commerce bacheliers	13,2	10,6	8,0
Employés de commerce et de bureau, fonctionnaires des Chemins de fer fédéraux et de l'Entreprise des postes, téléphones et télégraphes	12,0	12,7	11,5
Spécialistes, artisans, ouvriers de l'industrie	59,6	54,1	45,0
Agriculteurs (fils de paysans, élèves des écoles d'agriculture et de fromagerie) ...	7,0	10,0	14,5
Sans apprentissage	8,2	12,6	21,0

Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 1970

In	Geschäftsberichte des Bundesrates
Dans	Rapports de gestion du Conseil fédéral
In	Rapporto di gestione del Consiglio federale
Jahr	1970
Année	
Anno	
Band	104
Volume	
Volume	
Seite	1-255
Page	
Pagina	
Ref. No	50 000 684

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.